

Sainte-Thérèse, le 12 juin 2019

PAR COURRIEL :

Objet : Demande d'accès aux documents concernant l'adresse 5832, boulevard Décarie, lot
2 087 119 à Montréal

Madame

Nous donnons suite à votre demande d'accès, datée du 1^{er} avril, concernant l'objet précité.

Vous trouverez ci-joint le document visé par votre demande. Il s'agit de :

1. Lettre du 4 octobre 1999-visa pour remplacement machines de nettoyage à sec, 1 page

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450 433-2220, poste 225.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par

Elena Ciocoiu

Pour Nezha Boumchagdidin
Répondante de la Loi sur
l'accès aux documents

p.j. (2)



Le 4 octobre 1999

Monsieur Henry W. T. Eng
Nettoyeur Décarie
5838-40, boulevard Décarie
Montréal (Québec) H3X 2J5

N/Réf. : 7610-06-01-0412100

Objet : Visa pour le remplacement de machines de nettoyage à sec

Monsieur,

Nous avons complété l'étude de votre demande parvenue à nos bureaux le 21 septembre 1999 et complété le 1^{er} octobre 1999 concernant l'objet mentionné en titre.

Vous trouverez, ci-joint, le visa 0580 attestant que la nouvelle machine est admissible au programme de crédit d'impôt pour le remplacement des machines de nettoyage à sec.

Veillez recevoir, Monsieur, nos meilleures salutations.

Le chef du Service industriel,

Gérard Cusson

GC/LBM

p.j. (1)